

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2016

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

Série S

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 3

Le candidat doit traiter un des deux sujets de la première partie et l'exercice de la deuxième partie.

L'usage des calculatrices et des dictionnaires est interdit.

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.

PREMIÈRE PARTIE

Composition de géographie

Le candidat traite l'un des deux sujets suivants :

Sujet 1 :

Le continent américain entre tensions et intégrations régionales.

Sujet 2 :

Des territoires inégalement intégrés à la mondialisation.

DEUXIÈME PARTIE

Analyse de document en Histoire. Vous traiterez au choix l'un des deux sujets suivants :

Sujet 1 : les mémoires de la Seconde Guerre mondiale : le tournant des années 1990-2000.

Consigne : En vous aidant du document, vous montrerez en quoi la présidence de Jacques Chirac marque un tournant, entre héritage et renouvellement, dans l'histoire des mémoires de la Seconde Guerre mondiale.

Document : Jacques Chirac inaugure le Musée Charles-de-Gaulle à Paris, le 18 juin 2000 : réflexions d'une journaliste sur la politique mémorielle du président de la République.

En consacrant une aile du musée des Invalides à la Seconde Guerre mondiale, le chef de l'État poursuit son « devoir de mémoire ».

Le président de la République avait promis ce musée dès la fin 1995 aux quelque quatre mille survivants de la France libre. Il voulait y voir figurer les images d'une France héroïque et courageuse au cœur du chaos de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi celles de la collaboration. Dimanche 18 juin, après la traditionnelle cérémonie de recueillement au mont Valérien, Jacques Chirac devrait donc, enfin, inaugurer le Musée Charles-de-Gaulle, « Seconde Guerre mondiale, France libre, France combattante », qui occupera désormais une aile du Musée militaire des Invalides, quatrième musée français pour sa fréquentation.

C'est la première fois que seront montrées, dans un musée militaire, les images glorieuses de la Résistance mêlées à celles, plus sombres, de la débâcle puis de Vichy. M. Chirac a fait de ce « devoir de mémoire » un des aspects marquants de sa présidence. Dès son arrivée à l'Élysée, le président a en effet montré que, s'il continuait de revendiquer le parrainage gaulliste, il entendait aussi rompre avec l'histoire magnifiée d'une France ayant héroïquement gagné sa place aux côtés des vainqueurs. Le chef de l'État, cédant au symbole, a ainsi fait revenir dans son bureau le mobilier du général de Gaulle. Mais moins de trois mois après son élection, le 16 juillet 1995, jour du 53^e anniversaire de la rafle du Vél' d'Hiv', il a provoqué dans les rangs de son propre camp une sorte de séisme idéologique, historique et politique. Le choc tenant en une phrase : « Oui, la folie criminelle de l'occupant a été, chacun le sait, secondée par des Français, secondée par l'État français ». [...]

Depuis, M. Chirac n'a jamais cessé d'appeler les Français à regarder leur histoire « en face ». Inaugurant, en 1997, le mémorial des Justes, en plein procès Papon, le président a ainsi redit : « Notre pays doit assumer toute son histoire. Le blanc comme le gris. Les heures de gloire comme les zones d'ombre. Pour cela, pour bâtir son avenir sur des bases plus claires, il accomplit aujourd'hui un difficile travail de mémoire ». En ce 18 juin 2000, il devrait encore insister sur ce « devoir de mémoire », même s'il ne manque pas d'exalter les valeurs qui ont fondé la Résistance : le courage, l'héroïsme, l'honneur. [...]

Plusieurs des derniers représentants de la France libre, pour la plupart octogénaires, devraient être présents lors de l'inauguration.

Source : extrait d'un article de Raphaëlle Bacqué, journal *Le Monde*, 18 juin 2000.

Sujet 2 : l'historien et les mémoires de la guerre d'Algérie.

Consigne : vous montrerez en quoi ce texte souligne « le lourd passé » de la guerre d'Algérie, le rôle de l'État dans la construction des mémoires et dans le travail de l'historien.

Document : La guerre d'Algérie. L'État, l'historien et « l'exigence de vérité ».

Au nom de cette même exigence de vérité, il est temps d'éclairer mieux les événements d'Algérie. Il nous a fallu d'abord mettre fin à l'hypocrisie des mots : la loi du 18 octobre 1999, à l'initiative de la majorité parlementaire et votée à l'unanimité, est venue qualifier de « guerre » les tragiques événements d'Algérie [...].

La guerre d'Algérie doit pouvoir être, pour les historiens, un objet d'étude. Or, l'accès aux archives est indispensable pour authentifier les faits. C'est pourquoi une circulaire a ouvert aux chercheurs, en 1999, par dérogation, les documents d'archives relatifs aux événements tragiques du 17 octobre 1961. Par une circulaire publiée aujourd'hui même au Journal officiel, le Gouvernement autorise les historiens à accéder aux archives publiques concernant la guerre d'Algérie. Cette ouverture des archives ouvre la voie à un travail historique de qualité, première et nécessaire étape de la compréhension et de l'acceptation par tous de ce lourd passé.

J'ai souhaité permettre aux chercheurs de faire toute la lumière nécessaire sur cette guerre de décolonisation, qui fut aussi une guerre civile, et durant laquelle des atrocités ont été commises de part et d'autre. Aucune victime ne doit être oubliée, ni du côté algérien, ni du côté français. Nous ne pouvons pas non plus ignorer les massacres dont les harkis ont été victimes. Ce travail de vérité constitue un ciment puissant pour notre communauté nationale, car il lui permet d'édifier de plus solides fondations pour son avenir.

Source : extrait du discours prononcé par le Premier ministre Lionel Jospin à l'occasion de l'inauguration de la plaque en hommage à Georges Morin, résistant de la Seconde Guerre mondiale, Paris, Hôtel des Invalides, 26 avril 2001 (<http://www.premier-ministre.gouv.fr>, 27 avril 2001).